

Prix de l'électricité : 39 ans et 364 jours, jusqu'ici tout va bien !

Telle est l'attitude des autorités publiques, et des assemblées parlementaires quant aux prix de l'électricité.

Il y a quelques décennies, lors du lancement du programme nucléaire civil pour rendre la France moins petro-dépendante, le prix à long terme du kWh nucléaire, s'il l'a été, n'a pas été correctement estimé. Aujourd'hui encore les responsables politiques en charge du sujet s'accrochent à ce « faible » prix à long terme du kWh issu de l'atome : soit 31 € le MWh nucléaire pour le tarif Bleu. Après avoir vu le reportage sur la mort de G. BESSE sur France 2 le 27/04/2011 on remarque que les études de l'époque nous promettaient environ 900 réacteurs en France pour lui assurer son indépendance électrique. Ce sont sûrement les mêmes personnes qui ont estimé ce prix de revient ! Ainsi l'Etat s'obstine dans une politique tarifaire intenable en ce qui concerne le prix de l'électricité et à fortiori le tarif règlementé, depuis le début des années 2000 où le moins disant l'emporte à chaque fois. On ne veut tout simplement pas avouer aux consommateurs que les tarifs actuels sont le résultat d'estimations faussées dès le départ et que le sevrage passera inéluctablement par une (très) forte hausse du prix du kWh. Il faut aussi savoir que les réacteurs exploités en France ont été conçus pour une durée initiale de 40 ans.

Le prix règlementé du kWh nucléaire est sous estimé pour plusieurs raisons :

- Le coût de la maintenance et de la mise à niveau du parc existant et vieillissant n'est pas pris en compte.
- Aucune anticipation du coût du stockage des déchets au lancement du programme.
- Hausse du coût de l'approvisionnement sur le long terme en combustible (bien que ce ne soit pas encore le coût le plus prohibitif) due à l'augmentation de la demande.
- Hausse de la consommation chaque année en France.
- Hausse générale soutenue de la consommation mondiale d'énergie et de son prix depuis la fin des années 90.

A cela il faut ajouter le démantèlement et le renouvellement du parc existant. Un prix du MWh de 47 euro en 2011 paraît raisonnable. Mais plus le temps passe plus la hausse de prix sera soudaine, importante et probablement récurrente. La main invisible, tant décriée par les politiques, se transformera in fine en claque pour le consommateur et ces mêmes politiques. Tous ces points ne sont pas intégrés dans le prix payé par les tarifs Bleu et encore moins dans les tarifs Jaune et Vert.

Il faut également prendre en compte la fiscalité carbone qui va devenir croissante pour la production électrique issue de gaz, pétrole ou charbon. Il y a un dernier poste non négligeable qu'est l'étalement pavillonnaire et qui nécessite l'extension perpétuelle du réseau de distribution électrique et une augmentation continue de ses coûts liés aux pertes et à l'autoconsommation pour son fonctionnement.

Toutefois comme le nucléaire représente entre 75 et 80 % de la production d'électricité en France il ne nous est pas possible d'y renoncer car il faut bien se rendre à l'évidence : le nucléaire est le mode de production d'électricité dont le prix de revient est le moins volatil sur plusieurs décennies. Ponctuellement le gaz ou le charbon peuvent le concurrencer en cas de forte chute du prix temporaire de ces deux énergies ; mais sur le long terme c'est bien la relative stabilité du prix du kWh nucléaire qui l'emporte en comparaison des autres modes de production électrique (hors hydraulique). Depuis mars 2011 et l'accident de *Fukushima-Daiichi* le nucléaire devient encore un peu plus cher en France dans la mesure où l'unique

exploitant de centrales nucléaires en France devra anticiper les maintenances de plus en plus coûteuses et surtout les investissements de sécurité pour rassurer la population.

Nous sommes au début d'une ère où le pétrole devient cher car la production stagne. Entre décembre 2009 et décembre 2010 la Chine a augmenté sa consommation de pétrole de 29% environ. La production cumulée de l'Arabie Saoudite, des Etats-Unis et de la Russie en décembre 2010 présente un déficit de 6 millions de barils par jour par rapport à la consommation de la Chine et des Etats-Unis, soit 30 millions de barils jour en données brutes (source JODI). Encore plus si on retrace la consommation de l'Arabie Saoudite et de la Russie de leurs productions brutes. La seule solution serait que la production de l'Irak augmente à 2 voire 3 millions de barils/jours par an pendant au moins 5 ans pour avoir un prix du baril entre 75 et 90 \$ sur cette période. Une Utopie !

- Le recours aux énergies fossiles, pétrole, gaz et charbon, sera de plus en plus coûteux surtout si beaucoup de pays comme l'Allemagne renoncent, même pour seulement quelques années, au nucléaire. L'ours blanc dérivant sur son bout de banquise voit ainsi son sort scellé !
- les énergies renouvelables sont très chères, elles sont variables et intermittentes et ne peuvent remplacer que marginalement les autres modes de production électrique. Le solaire ne marche que si il y a du soleil et l'éolien est lui aussi soumis à la présence de vent. Elles sont aussi soumises aux rendements décroissants des sites sur lesquels elles peuvent être implantées ; les sites les plus rentables sont exploités depuis longtemps. L'hydraulique est déjà utilisée au maximum de ses capacités en France et le fait de pomper de l'eau pour la remonter dans les retenues d'altitude n'est réalisable qu'avec de l'électricité issue du nucléaire (donc la moins chère) non utilisée à ce moment là.

Quid de l'impact écologique, économique et social s'il fallait noyer des vallées entières dans les Alpes ou les Pyrénées ?

Mais dans l'immédiat c'est bien le maintien du tarif réglementé y compris Bleu qui pose problème (99% des sites et 42% de la consommation d'électricité). En effet c'est l'Etat qui décide du prix réglementé. D'un côté ce prix réglementé est bien trop bas pour qu'EDF puisse maintenir à niveau son parc en production et anticiper le renouvellement qui s'annonce. De l'autre il y a toujours une échéance électorale qui pointe (2011 les cantonales et les sénatoriales, 2012 la présidentielle et les législatives, 2014 les municipales et les européennes) pour ne pas avoir une raison de plus de se mettre à dos l'électorat avec une hausse soutenue sur plusieurs années du tarif réglementé.

Le maintien du faible prix du tarif réglementé est de la propagande électorale. Cela fait des années qu'il nous est rabâché que si le prix de l'électricité augmente des centaines d'entreprises grosses consommatrices d'électricité partiront. Pourtant il n'y a pas eu entre temps des milliers d'entreprises se ruant en France chaque année juste pour le prix attractif de l'électricité. Aujourd'hui le coût d'une délocalisation causée par le prix de l'électricité en France doit comprendre :

- le coût de l'électricité dans le pays où l'on part s'installer
- la disponibilité de cette électricité (risque de coupure et de rationnement)
- la qualification de la main d'œuvre
- le coût du transport pour expédier ses produits dans les pays dans lesquels on ne produit plus.
- Les possibles taxes douanières sur ces produits.

Devant tous ces coûts nous pouvons conclure que la disparition d'entreprises due à la hausse du prix de l'électricité est un simple un épouvantail électoral. Si une entreprise disparaît c'est qu'elle a bien d'autres coûts plus importants et souvent impossibles de répercuter dans ses

prix de ventes. Bref Carrefour ne partira pas en Chine pour nous revendre par internet ses victuailles.

On ne peut pas attendre non plus une sortie à moindre coût de cette situation grâce au développement de la concurrence puisque celle-ci n'est pas en mesure de concurrencer EDF qui est contrainte de vendre à prix coutant, voire à perte si tous les coûts étaient inclus, 42% de sa production aux 99% de compteurs Bleu règlementés (source CRE). Ces compteurs sont pour 86% du total des résidentiels ou « particuliers » et pour 13 % du total des sites professionnels : ces sites sont autant d'électeurs mécontents à chaque hausse. L'intérêt politique individuel (la réélection) et de groupe (la représentativité relative du parti selon l'élection dans l'appareil administratif et décisionnaire) à court terme l'emporte, pour le moment, sur l'intérêt à long terme de la stabilité énergétique du pays en perpétuant un cadeau empoisonné aux consommateurs. Ce cadeau qui maintient trop bas le prix de l'électricité empêche à la fois EDF de pouvoir anticiper sereinement l'investissement futurs et la concurrence de se développer. En effet les concurrents potentiels ne peuvent pas concurrencer le monopole, qui est tenu de vendre à perte ou presque, même si ils avaient accès aux moyens de productions d'électricité de Base (nucléaire) d'EDF. De plus la loi votée en juin 2010 pérennisant le tarif règlementé fait à nouveau échapper de fait 99 % des compteurs Bleu (voire 100 % si le 1,5 millions au tarif Bleu de marché retourne au tarif règlementé) du cadre de la concurrence. A ce propos je recommande aux différents responsables politiques d'écouter l'interview de Philip Lowe (<http://lecercle.lesechos.fr/node/34290>) Directeur Général de la DG Energie de la Commission européenne sur les problèmes liés à l'absence de libéralisation du marché français de l'énergie, surtout le passage ou il évoque l'utilisation détournée de l'esprit des textes européens dans le but de soustraire une très grande partie des sites à la concurrence. On assiste aujourd'hui à un assèchement de la concurrence sur le marché des tarifs Bleu car ils sont règlementés : seulement 10 fournisseurs y compris EDF et GDF-SUEZ. A l'inverse il existe un grand nombre de fournisseurs sur la partie non règlementé, en fait elle le sera au premier janvier 2016, à savoir les moyens et grands sites non résidentiels et les responsables d'équilibres, soit 155 entreprises (source CRE). Sur le marché du tarif Bleu POWEO ne cherche plus de clients et il lui reste environ 12 mois de trésorerie après avoir vendue ces moyens de productions pour pouvoir espérer une amélioration de l'environnement légal. Cela reste une désincitation à l'investissement de production à cause de prix trop bas, non concurrentiels et règlementés. Pour Direct Energie c'est une perte colossale cumulée depuis les débuts de l'entreprise sur le marché hexagonal, à terme un adossement ou une disparition. Pour les autres fournisseurs indépendants la situation n'est pas meilleure !

Résultat :

- EDF ne peut pas anticiper financièrement ses investissements (de capacité et de sécurité).
- Les concurrents d'EDF ne peuvent tout simplement pas exister et se développer.
- Une forte hausse de prix de l'électricité, entre 15% et 20% an entre 2013 et 2015 (échéance de la loi NOME) pour seulement diminuer un peu le retard accumuler depuis 2004.
- Depuis l'accident de *Fukushima-Daiichi* en mars 2011, une substitution des énergies fossiles au nucléaire semble inévitable pour rendre à moyen terme le mix énergétique de la France moins dépendant du nucléaire (aujourd'hui 80 %).

- Toute augmentation du prix de l'électricité permet de s'approcher du seuil de rentabilité pour les énergies renouvelables les moins chères et cela devra à terme se vérifier dans la baisse de la CSPE qui finance leur surcoût actuel.

Une seule solution :

Pour les moyens et grands sites non résidentiels la disparition du tarif réglementé (tarifs Jaune et Vert) est prévue pour le 1^{er} janvier 2016. Cela représente 1% des sites en France et 58 % de la consommation en France en 2010.

Pour le reste des sites, 30 millions, trois réformes doivent être mise en place simultanément.

- L'accès des concurrents d'EDF à l'électricité de Base (prévu dans la loi NOME) mais aussi les autoriser, à terme, à exploiter eux-mêmes leurs propres unités de production d'électricité nucléaire.
- D'organiser l'extinction du tarif réglementé. L'Etat se délie ainsi les mains des prix de l'énergie. A partir d'une certaine date (à déterminer mais au plus tard le 1^{er} janvier 2016) il n'est plus possible de le souscrire. Ceux qui l'ont y restent s'ils ne changent rien. Cela permet de faire basculer progressivement environ 2 millions de sites par an dans le marché concurrentiel, permettant aussi à ce dernier d'absorber progressivement 30 millions de sites.
- De créer un véritable tarif réglementé social, comme l'autorisent les textes européens, déterminé par l'Etat ou la CRE, par exemple de 50 ou 60% moins cher que le tarif moyen de marché, et **sans limitation de consommation** pour les personnes bénéficiant d'un minimum social (donc les plus précaires) et titulaires d'un abonnement compris entre 3 et 9 KVA. Bien entendu ce tarif est obtenu quelque soit le fournisseur de l'allocataire.

Je note en passant, qu'aucun des sénateurs, députés ou ministres qui ont été concerné par le sujet ces dernières années n'ont proposé cette solution. Pourtant elle à le mérite de ne pas faire payer un prix trop élevé à des personnes qui par le statut de bénéficiaire d'un minimum social se voient dans l'impossibilité de faire d'onéreux travaux afin de réduire leur consommation soit par ce qu'elles n'en ont pas les moyens, soit par ce qu'elles sont locataires ou encore les deux.

Quant au tarif réglementé du gaz naturel le résultat est le même. Le gouvernement veut geler les prix et changer la formule de calcul, pour éviter que $1 + 1 = 2$, en y intégrant davantage de prix de marché. On aura alors une volatilité plus grande du prix payé par le consommateur. On a vu qu'il va y avoir une augmentation de la consommation de gaz suite à l'accident de Fukushima. Il est fort probable que la nouvelle formule soit rapidement plus volatile que l'actuelle (au 12 avril 2011) en raison d'une demande de marché plus importante. La solution est aussi dans la transposition pour le gaz d'une extinction programmée du tarif réglementé et de la création d'un tarif réglementé social pour les tarifs Base, B0, B1.

En attendant nous ne sommes pas encore à 39 ans et 364 jours. Le tarif réglementé est maintenu et son prix ne permet ni à EDF ni à ses concurrents d'investir en France pour demain. Mais jusqu'ici tout va bien !

Amaury FRETAY
Gérant de MEDES-IE